



Charte de l'Atria

La Charte présente les buts des coopératives de l'Atria et les responsabilités de leurs membres.

Convivialité et diversité

L'Atria est le fruit de trois coopératives d'habitation urbaines, axées sur le vivre ensemble, la convivialité et le respect de chaque personne.

Les coopératives cherchent à favoriser le bien-être de leurs membres et la qualité de vie du quartier. L'Atria réunit des familles, des jeunes en formation ou en activité et des aînés, ainsi qu'un hôtel, un centre de santé et des commerces.

Les coopératives encouragent les liens intergénérationnels et le partage de services entre les membres.

Leurs membres forment une communauté hétérogène et solidaire, qui s'engage dans la vie sociale du quartier, soutient l'économie locale et respecte l'environnement.

L'Atria reconnaît l'importance de l'espace et du temps individuel et/ou familial et le droit à la tranquillité.

Les communs

Les espaces communs permettent de dynamiser les interactions interpersonnelles et intergénérationnelles.

Des espaces d'activité et de loisirs sont mis à disposition des membres, du voisinage et des partenaires de l'Atria.

La coordination sociale est assurée par une personne disposant d'une formation ad hoc, missionnée par l'Atria pour faire vivre l'esprit de la présente charte et soutenir les initiatives des membres.

L'Atria met à disposition des membres une interface pour faciliter les échanges d'information, de services et de biens.



Participation sociale et environnementale

Les membres s'engagent à être prévenants et solidaires.

Chaque personne physique membre participe au système de troc de services entre voisins, à raison d'un objectif d'au moins 2 heures par mois. Ce système s'inspire directement du système d'échange local (SEL)¹.

Les personnes morales membres participent également, par des prestations et/ou des avantages spécifiques, à maintenir une dynamique d'échanges au sein de l'Atria.

Les membres s'engagent à gérer eau, énergie et déchets de manière optimale.

Ils privilégient la mobilité douce et soutiennent la production et les services de proximité.

Tout le monde contribue à l'entretien des plantes dans les espaces communs.

Les membres sont responsables du maintien des balcons végétalisés dans leurs appartements.

Les signataires s'engagent à respecter et mettre en œuvre cette charte qui fait partie intégrante du contrat de bail.

Lieu et date _____

Lu et approuvé _____

¹ Le SEL est un réseau d'échange au sein d'un environnement délimité qui répertorie les offres et les demandes de chacun et organise des occasions de se rencontrer dans le réseau. Les biens et les services échangés peuvent être comptabilisés sous forme de temps offert ou de monnaie locale. Pour plus d'information : <http://sel-suisse.ch/>